



EXAMEN PROFESSIONNEL
D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

PROCES – VERBAL D'ADMISSION
Spécialité Mécanique

Le **mardi 25 juin**, le jury de l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2ème classe s'est réuni à 10h00 au Centre de Gestion, salle de réunion, afin d'examiner les résultats des candidats aux épreuves pratiques,

VU

- ✚ la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- ✚ la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- ✚ le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,
- ✚ décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoint techniques territoriaux.
- ✚ décret n° 2007-108 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux de 1^{ère} classe,
- ✚ arrêté du 29 janvier 2007 fixant la liste des options pour les concours d'adjoints techniques territoriaux de 1^{ère} classe en application de l'article 3 du décret n° 2007-108 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux de 1^{ère} classe.
- ✚ le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- ✚ l'arrêté n° 2023-69 du 11 juillet 2023 portant ouverture d'un examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,
- ✚ l'arrêté n° 2023-143 du 19 décembre 2023 portant désignation des membres du jury de l'examen professionnel d'adjoint technique principal territorial de 2^{ème} classe,

Les membres du jury :


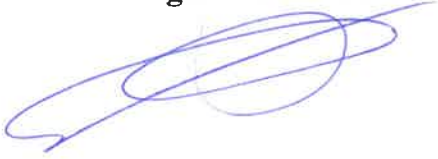
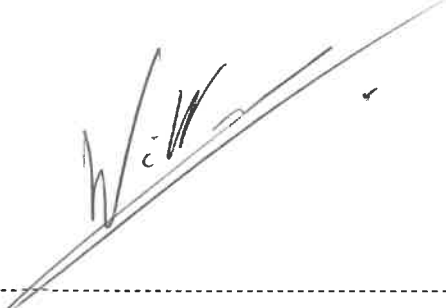

- M. Eric KOEBERLÉ, Maire de Bavilliers,
- M. Hervé FRACHISSE, Vice-Président du Centre de Gestion,
- M. Mikaël WITTMER, personnalité qualifiée,
- Mme Dominique CRAIMET, personnalité qualifiée,
- Mme Virginie GASPARD, fonctionnaire territorial de catégorie A,
- Mme Murielle SAGET, Représentante du Personnel de la CAP C

Le jury prend connaissance des résultats des candidats aux épreuves pratiques d'admission.

Après délibération, le jury décide, compte tenu des options et des résultats des candidats :

- de déclarer admis : (voir listes ci-jointes)

Le jury,

<p>M. Eric KOEBERLÉ</p> <p>Excusé</p>	<p>M. Hervé FRACHISSE</p> 
<p>Mme Virginie GASPARD</p> 	<p>Mme Dominique CRAIMET</p> <p>Excusée</p>
<p>M. Mikaël WITTMER</p> 	<p>Mme Murielle SAGET</p> 

**EXAMEN PROFESSIONNEL SUR EPREUVES D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE
2EME CLASSE**

2024-ADJT-4

REUNION DU JURY : ADMISSION DU 25 JUIN 2024

**Liste des lauréats
par ordre alphabétique
Spécialité(s) : Mécanique electromecanique**

Candidats		Spécialité	Seuil d'Admission
Monsieur	HAMIDI Belkacem	Mécanique, électromécanique	11,60

Liste arrêtée à 1 candidat